*Dans la lignée du projet fédéral « Badminton 3.0, Objectif Clubs », le comité départemental de badminton du Val d'Oise (CDBVO) présente son projet associatif pour l'olympiade à venir. Au plus proche des clubs, le comité a pour but de fédérer autour du dynamisme lié à la pratique du badminton et d'organiser l'accès à la pratique sur le territoire.*

*Suite au changement d'équipe au sein du comité directeur en 2011, un bilan a été fait de l'état du badminton dans le Val d'Oise en sondant les clubs (affiliés ou non) pour répertorier leurs attentes et les freins à leur développement. Après 3 années de réflexion et suite au lancement du projet fédéral, ce plan de développement a été validé par le comité directeur en date du 8 avril 2014 et sera présenté lors de l'assemblée générale annuelle du 13 mai 2014.*

*Organisé en 2 grands axes, ce plan est détaillé dans la suite du document en partant des constats effectués pour aboutir à des projets qui seront mis en place dès la saison 2014-2015.*

## Extension des projets auprès du public initié

Depuis sa création en 1986, le CDBVO a mis en place un certain nombre d'actions afin de structurer le badminton dans le Val d'Oise. Ces actions touchaient principalement la formation des jeunes et l'aide aux dirigeants de club. Ce plan de développement vise en premier lieu à repenser ces actions à l'aune des projets fédéraux et à les adapter en fonction des spécificités territoriales.

### 1. Développement des clubs

#### a. Aide à la structuration des écoles françaises de badminton (EFB)

*Constat* : sur 26 clubs affiliés en 12-13, seuls 10 ont demandé (et obtenu) le label EFB (6 clubs **, 2***, 1**** et 1*****).

*Dispositifs* :

- **Octroyer une subvention de 100€ à 500€ par saison en fonction du nombre d'étoiles**, pour tous les clubs labellisés (à l'exception de ceux bénéficiant de subventions « club formateur » des conseils général et régional).

  - Motiver les clubs à s'impliquer dans le processus de labellisation fédérale qui, par nature, les incite à faire des efforts de structuration et de développement de leur école jeune.
  - Créer deux statuts :
    - Club partenaire (*, **) : accueil d'une compétition jeune dans la saison, participation d'un membre du club à la commission jeune, mise à disposition d'un cadre technique du club pour une action du CDBVO
    - Club associé (à partir de ***) : organisation d'un stage dans le cadre du circuit départemental, structure d'accueil pour des séances du schéma d'entraînement départemental, présence d'un technicien au sein de l'équipe technique départementale

- **Soutenir les clubs dans leur démarche de labellisation**, en les informant des modalités et en les aidant à remplir leur première demande.

### b. Aide spécifique pour des clubs ciblés

*Constat* : suite à une enquête sur l'encadrement technique au sein des clubs affiliés, il ressort que ces derniers peinent à trouver des intervenants diplômés. Il en découle une faible progression technique des joueurs de ces clubs.

*Dispositif* :

- **Cibler 5 clubs à potentiel** sur le moyen terme (2 ou 3 ans)
  - Signature d'une convention CDBVO/Club pour la mise à disposition d'un cadre technique départemental sur un créneau hebdomadaire
  - L'agent de développement du CDBVO se tient à la disposition du club conventionné pour répondre à des demandes spécifiques

### c. Formation des bénévoles

*Constats* : le CDBVO organise de nombreuses formations à la fois pour étoffer le corps arbitral (SOC, arbitres) et l'encadrement technique (animateurs, initiateurs). Toutefois, on observe un manque cruel d'arbitres et de juges-arbitres sur le territoire valdoisien. Par ailleurs, de nombreux encadrants s'arrêtent après le diplôme d'animateur (DAB).

*Dispositif* :

- Subvention de formations de juge-arbitre
  - Prise en charge des frais d'inscription par le CDBVO
  - Implication du stagiaire sur des actions ponctuelles du CDBVO après validation du diplôme
- Action de sensibilisation à l'arbitrage chez le jeune public
- Formation continue pour les encadrants

### d. Soutien à l'élite départementale

*Constat* : certains des meilleurs joueurs du Val d'Oise quittent les clubs du département car ces derniers ne peuvent pas financer leur projet sportif.

*Dispositif* :

- Mise en place d'une enveloppe de soutien financier à des projets personnalisés d'athlètes de haut niveau (stages ou compétitions internationales, aide à la recherche de sponsors, …)

## 2. Dispositif d'accès à la performance

### a. Dispositif d'entraînement départemental (DED)

*Constat* : on observe depuis quelques saisons une chute du niveau global des poussins (U11) et des benjamins (U13) au sein du département.

*Dispositifs* :

- **Sélectionner un groupe de 10 à 20 joueurs** U11 et U13 et coordonner leur entraînement hebdomadaire sur 3 séances minimum pouvant se répartir sur :
  - *Le club d'appartenance du joueur*
  - *Le pôle d'entraînement départemental (PED)* : 1 séance hebdomadaire de 2 heures encadrée par un technicien du CDBVO sur 1 ou 2 sites de sectorisation géographique
  - *Le schéma d'entraînement départemental (SED)* : séances dans des « clubs associés » ayant le niveau d'opposition et l'encadrement nécessaire

### b. Stages

*Constat* : contrairement aux autres catégories d'âge, l'offre de stages pour les poussins est restreinte.

*Dispositif* :

- **Gérer l'offre de stages** pour les **U11**
  - Une demi-journée de stage à l'occasion des 5 rencontres départementales jeunes (RDJ)
  - Un stage de deux jours à l'occasion de toutes les vacances scolaires

### c. Suivi de l'élite départementale jeune

*Constat* : parmi les meilleurs jeunes du Val d'Oise, une majorité n'a pas de soutien technique lors des compétitions nationales.

*Dispositif* :

- **Assurer l'encadrement des jeunes**
  - *Sur les compétitions régionales* : sur les « P'tits Volants d'Île-de-France » (PTV : compétitions à destination des U11) et sur le championnat régional jeune mais transfert de l'encadrement vers les clubs pour les « Trophées d'Île-de-France » (TIF : compétitions à destination des U13, U15 et U17)
  - *Sur les compétitions nationales* : sur les « Trophées Interrégionaux Jeunes » (TIJ), les TOP Elite et le championnat de France jeune

## 3. Enrichissement de l'offre de pratique jeune

### a. Stages

*Constats* : certains clubs organisent des stages pendant les vacances scolaires sans concertation les uns avec les autres.

*Dispositif* :

- **Coordination du circuit de stages départementaux**
  - En collaboration avec les clubs valdoisiens
  - Harmoniser les actions (publics cibles, contenus et volumes d'entraînement, répartition équilibrée sur le territoire et dans la saison)
  - Centraliser et coordonner la communication de ces stages

### b. Interclubs jeunes

*Constats* : le CDBVO organise actuellement pour les benjamins, minimes et cadets 4 compétitions de simples, 2 compétitions de doubles et un championnat départemental (tous les tableaux). Il en ressort que l'offre de compétitions pour les jeunes doit être étoffée sans toutefois saturer les gymnases valdoisiens.

*Dispositif* :

- **Créer une formule d'interclub pour les U13 et les U15**
  - Créer une dynamique au sein des clubs autour des équipes jeunes en regroupant les rencontres sur les créneaux jeunes des clubs
  - Avoir un format léger pour permettre la tenue du maximum de rencontres et ne pas surcharger le calendrier
  - Séparer les garçons et les filles pour ne pas pénaliser certains joueurs

*L'offre de pratique d'entraînement pour les jeunes est synthétisée sur les deux schémas suivants.*

*Le projet de performance sportive est schématisé sur la **figure 1** et son intégration dans le parcours d'excellence sportive est présentée sur la **figure 2**.*

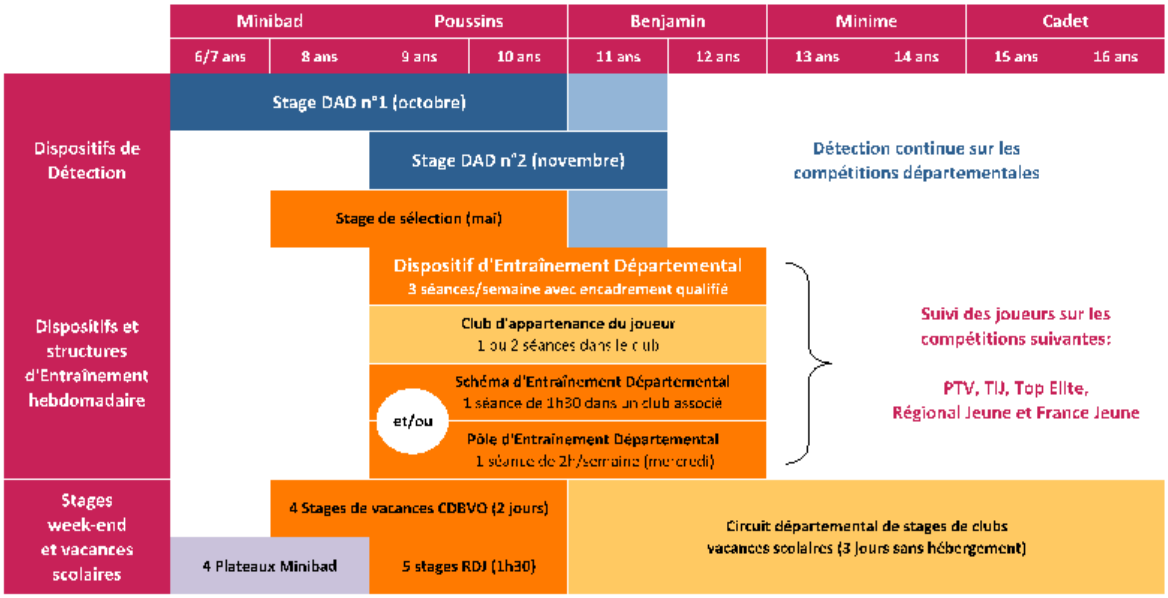


**Figure 1 : projet de performance sportive**

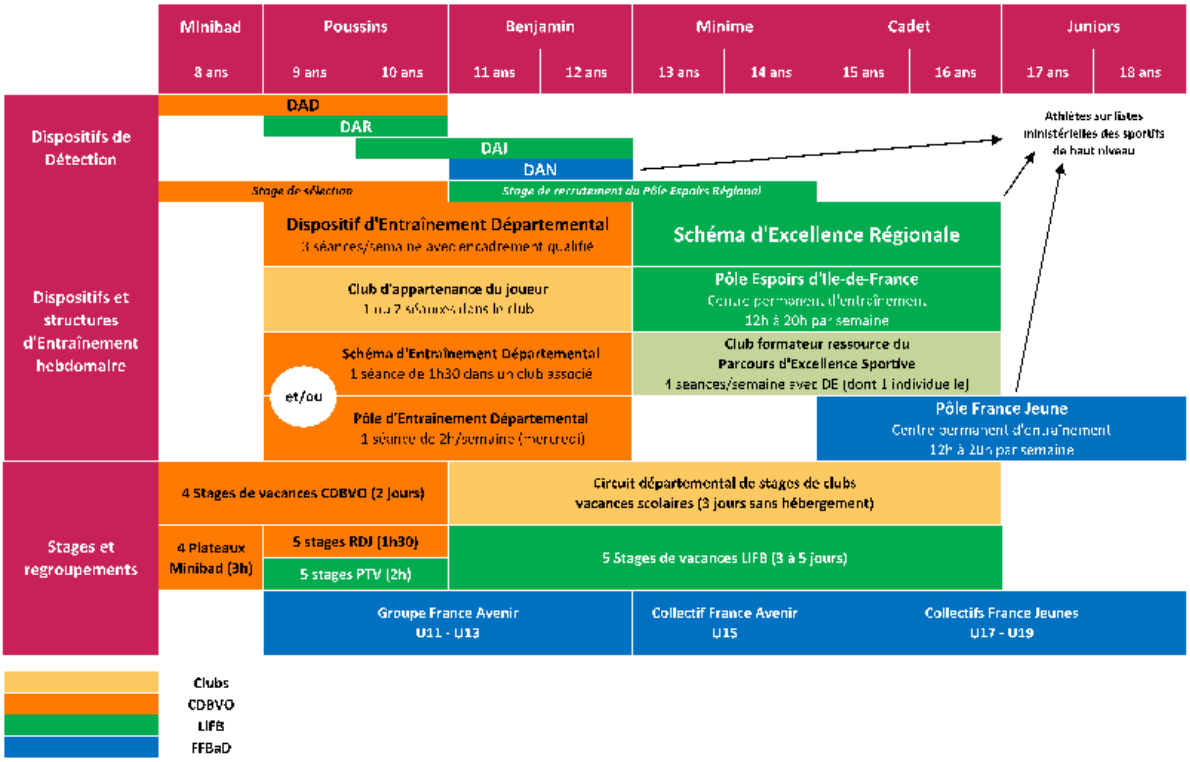


**Figure 2 : projet global**

## 4. Evolutions structurelles du CDBVO

### a. Aspects sportifs

*Constat* : pour mener à bien les projets de développement du CDBVO, les salariés actuels ne bénéficient pas d'une structure suffisante.

*Dispositifs* :

- **Postes de cadres techniques**
  - *Evolution du conseiller technique départemental en directeur sportif* : mise en œuvre de la politique sportive du CDBVO, responsabilité du projet de performance départementale, suivi de l'élite départementale, coordination de l'équipe technique départementale, coordination des formations d'encadrants (formations fédérales et formations continues)
  - *Evolution des missions du coordinateur technique départemental* : responsabilité du dispositif d'entraînement départemental, gestion des sélections et inscriptions, mise en œuvre de la détection, suivi de l'excellence départementale
  - *Embauche d'un éducateur sportif / agent de développement à plein temps* : mise en place de la politique de développement, entraînement au sein des clubs conventionnés, entraînements sur le pôle départemental et les stages du CDBVO
- **Création d'une équipe technique départementale (ETD)**
  - *Composition* : cadres techniques du CDBVO précédemment cités, responsables jeunes/encadrants des clubs associés, encadrants actifs dans le Val d'Oise
  - *Missions* : mise en place du plan d'accès à la performance des jeunes valdoisiens, proposition d'orientations sportives au comité directeur

### b. Gestion administrative

*Constat* : les membres des commissions ne peuvent se concentrer sur leurs missions du fait de charges administratives.

*Dispositif* :

- **Création d'un poste administratif**
  - Transfert des missions administratives des commissions vers le poste de secrétariat
  - Gestion de la comptabilité (du comité et des commissions) et de la communication (institutionnelle, envers les clubs, sur les réseaux sociaux, …)
  - Coordination du calendrier sportif et administratif (recherche de salles, …)

### c. Evolution des commissions

*Constat* : le présent projet implique une nécessaire restructuration du comité en commissions dont les missions correspondent aux axes de développement.

*Dispositifs* :

- **Séparation des missions de la commission jeune**
  - La commission compétitions jeunes (en charge de la mise en œuvre des compétitions)
  - La commission entraînement jeunes (en charge de la détection et de la formation)
  - Intégration de représentants des clubs partenaires
- **Restructuration de la commission développement**
  - Prise en compte de la politique d'animation du territoire (PAT) coordonnée par la LIFB
  - Soutien aux clubs pour l'organisation de compétitions nationales
  - Construction d'un partenariat avec le monde scolaire (USEP, UNSS)
- **Evolution des missions de la commission communication**
  - Recherche de sponsors privés
  - Suivi régulier du ressenti des joueurs valdoisiens sur la politique du CDBVO (sondage après chaque action)
- **Enrichissement de la commission compétitions adultes**
  - Création d'une nouvelle compétition en plus des championnats départementaux
  - Intégration de représentants des clubs partenaires

## Accueil de nouveaux publics

Afin d'assurer la promotion du badminton sur tout le territoire et favoriser l'accès à une pratique de qualité pour tous, le CDBVO doit diversifier ses actions afin de toucher un public plus large. Les deux axes prioritaires sont l'affiliation des clubs (existants ou non) en mettant en valeur la diversité des missions d'un comité départemental (non cantonnées à la pratique de compétition) et la construction de liens avec le milieu scolaire.

### 1. Favoriser l'affiliation de clubs existants

Le CDBVO a édité en 2014 **« pack affiliation »** afin de sensibiliser les clubs non affiliés à l'intérêt de l'affiliation. Cet intérêt reste synonyme pour beaucoup de compétition (accès aux interclubs et aux tournois privés).

Les axes développés dans ce pack comprennent :

- L'aide à la structuration (soutien aux nouveaux dirigeants, formations offertes, …)
- Les aides financières (aide à la rédaction d'une demande CNDS, …)
- L'offre pour les jeunes (compétitions, stages, structuration des écoles de badminton)
- L'offre pour les adultes (compétitions, formations, mise à disposition d'entraîneurs, …)
- La communication (communication envers les collectivités territoriales, …)

Ce pack reprend également les avantages de droit donnés par l'affiliation (avantages FFBaD et dispositions LIFB).

La **Coupe du Val d'Oise**, tournoi amical organisé par le CDBVO à destination des publics loisirs, a été ouverte cette année aux clubs non affiliés pour leur permettre de découvrir le milieu fédéral. La **newsletter mensuelle** sera également transmise aux dirigeants des clubs non affiliés.

## 2. Aider à la création de clubs

Le CDBVO a est le 1er interlocuteur des bénévoles souhaitant créer un club. Les membres du comité ainsi que l'agent de développement sont à la disposition de ces candidats pour à la fois les guider dans les démarches la 1ère année, mais aussi pour les accompagner dans leur structuration les saisons suivantes. Le « pack affiliation » leur est aussi dédié.

## 3. Développer un partenariat avec le monde scolaire

Il n'existe à ce jour que très peu de clubs ayant tissé des liens avec les fédérations sportives dans l'enseignement en primaire (USEP) et en secondaire (UNSS). Cela peut expliquer le fait que le taux de croissance des jeunes dans les clubs ne suit pas la courbe de l'UNSS où le badminton est le 1er sport.

Les formats de partenariat sont nombreux (voir par exemple la convention FFBaD/UNSS) mais le premier objectif est d'assurer une meilleure connaissance des deux mondes pour les jeunes pratiquants avec par exemple une présence de bénévoles du CDBVO sur les événements USEP/UNSS et l'édition de prospectus à destination des jeunes.

Les partenariats avec des structures rattachées à l'USEP apparaissent fondamentaux pour la mise en place du dispositif d'entraînement départemental afin d'enrichir les groupes de poussins dans les écoles de badminton.

Cela doit se faire en partenariat avec les clubs pour des dispositions particulières (incitation à la double licence par subvention partielle, …).